

CONVENTION D'ACCUEIL POUR MINI-STAGE 2025-2026

Entre l'établissement scolaire d'accueil

Nom : Lycée Pauline Roland

Adresse : 11-17 avenue du Général De Gaulle – 94550 CHEVILLY-LARUE

Tél : 01-49-08-09-40 Mail : ce.0942269f@ac-creteil.fr

Représenté par Monsieur Julien HAEGENAUER en qualité de Proviseur

Et l'établissement scolaire d'origine

Nom :

Adresse :

Tél : **01 45 23 00 00** Mail : **info@louisvuitton.com**

en qualité de :

Nom du professeur chargé du suivi de l'élève :

Au bénéfice de l'élève

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. élève :

Tél. responsable légal :

Cochez la classe d'origine de l'élève (et dispositif si concerné)

- Élève de 3^{ème}

Élève de 2^{nde} : Générale et technologique Professionnelle CAP

Élève de Terminale : Générale Technologique Professionnelle CAP

Autres :

Dispositif ULIS

Cochez le choix de l'élève parmi les formations suivantes

- 2^{nde} professionnelle : MRC (Métiers de la Relation Client) MGATL (Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique)

CAP : EPC (Équipier Polyvalent du Commerce) COOL (Opérateur/Opératrice Logistique)

1^{ère} professionnelle : MCVA (Métiers du Commerce) MCVB (Métiers de la Vente)
 LOG (Logistique) OTM (Organisation de Transport de Marchandises)

1^{ère} STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) 1^{ère} NSI (Numérique et Sciences Informatiques)

BTS GTLA (Gestion des Transports et Logistique Associée)

Cadre réservé à l'administration du lycée Pauline Roland

Accueil de la session

Date : / /

Horaires : de H à H

Classe intégrée :

Groupe :

NOM du/de la Référent(e) :

Article 1 :

L'élève stagiaire conserve son statut scolaire. Il est donc soumis aux règles générales en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité. En cas de manquement à la discipline, le chef d'établissement se réserve le droit de mettre fin à l'immersion de l'élève fautif, à la condition expresse de ne pas renvoyer l'élève sans être assuré que l'établissement d'origine en ait reçu la notification.

Article 2 :

L'élève stagiaire est intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel ou technologique. L'élève sera observateur et ne fera en aucun cas utilisation d'une machine dite « dangereuse » au regard du code du travail. En cas d'accident survenant à l'élève, le chef d'établissement d'accueil s'engage à faire parvenir toutes les déclarations le plus rapidement possible à l'établissement d'origine.

Article 3 :

L'élève s'engage :

- À se présenter au lycée Pauline Roland à la date et heure prévue,
- À respecter les règles de fonctionnement du lycée Pauline Roland et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage,
- À suivre activement les activités proposées pendant l'immersion.

Article 4 :

Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- À s'assurer du déplacement de l'élève au lycée Pauline Roland et à informer l'établissement d'origine et le lycée d'accueil (par mail à ce.0942269f@ac-creteil.fr) en cas d'absence au mini-stage,
- À assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou d'atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable.

Article 5 :

L'élève a la possibilité de déjeuner à la demi-pension au tarif de 4.58 euros réglable en chèque ou en espèces auprès du service de gestion à l'arrivée dans l'établissement d'accueil.

Le jour de l'immersion, l'élève devra se présenter à l'accueil de l'établissement d'accueil muni de sa convention signée.

Vu et pris connaissance ; vaut attestation de mini-stage.

Ce document est à remettre à l'établissement d'origine dès le retour du mini-stage

Chef d'établissement d'origine : Cachet et signature	Professeur Principal :	Élève stagiaire :	Responsable légal de l'élève :	Proviseur du Lycée P. Roland Julien HAEGENAUER : Cachet et signature
--	-------------------------------	--------------------------	---------------------------------------	--

Bilan du mini-stage (partie à faire remplir par le lycée Pauline Roland le jour du stage)

Observations réalisées par le/la référent(e) en charge de l'élève :	Attestation de présence de l'élève au mini-stage : Cachet du lycée PR
--	---